

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20261006-2026_130_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : APUREMENT DES DÉFICITS DES RÉGIES (7.1)

L'an deux mille vingt-six, le 05 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	31
Date de convocation du Conseil :	28 septembre 2026
Date d'affichage de la convocation :	28 septembre 2026

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLLOT, PONTILLE, VUILLIOT, PELLETIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, MORENO, SIGAUD, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme LUZZI donne pouvoir à M. CADOUX,
M. LEVITRE donne pouvoir à Mme COURT,
M. LOUHACHI donne pouvoir à Mme GIET,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DUNAND,
M. PUGNET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme BOUILLLOT.

Absents : Mme GERVIER et M. DESAY.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP)

VU la note de synthèse,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer le plafond des manques en deniers des régies constatés lors du dépôt mensuel pouvant être apurés par décision du maire, à 100€,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder à l'apurement de ces manques en deniers d'un montant inférieur ou égal au montant fixé ci-dessus, par décision,

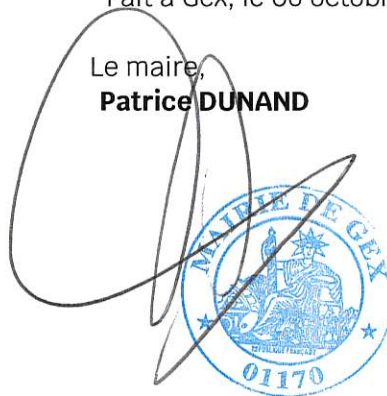
➤ **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 octobre 2026.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 octobre 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20261006-2026_130_DEL-DE